

L'Écho Chapellois



INVITATION: VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le Maire,
Les Adjointes,
Les membres du conseil Municipal
Vous invitent à la cérémonie des vœux
municipaux qui aura lieu le



Au programme :

- Interventions du Maire, des Adjointes, de la Députée, de la Conseillère Départementale.
- Accueil des nouveaux nés 2022.
- Accueil des nouveaux habitants propriétaires 2022.
- Pot de l'amitié et ses gourmandises. Ouvert à toutes et à tous. Une occasion pour participer à la vie Communale.

Numéro 134
Janvier 2023

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 8
- Tribune d'expression P 9
- Vie Culturelle et Economique P 10 à 11
- Associations P 12 à 16
- Les Comptes-rendus P 17 à 22
- Mémento P 23
- Important P 24

L'action une pile = un don se poursuit !

Vous pouvez déposer vos piles à l'agence postale de LA CHAPELLE-BOUEXIC **jusqu'au 28 Janvier 2023**. Rappel des horaires
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h

AFMTELETHON
INNOVER POUR GUERIR



C a bouge à l'urbanisme !



Suite au départ de Madame Anne-sophie BOUGUET-JEGOU dans une autre collectivité, nous avons dû procéder au recrutement d'une nouvelle personne, Madame Emmanuelle PASQUEREAU.

En attendant sa venue en Janvier 2023, l'intérim a été assuré par Madame Régine LEVEIL qui était mise à disposition par la commune de GUIGNEN. Merci à eux de nous avoir permis la continuité de notre service urbanisme.

Madame PASQUEREAU vient d'une commune appartenant à Rennes Métropole.

Elle pourra vous recevoir les mardis et jeudis de 9H00 à

12H30 à la mairie. **Contact : 02.99.92.08.52**

urbanisme@lachapellebouexic.fr

20 ans, ça se fête !



Le 18 octobre dernier, nous avons organisé un moment de convivialité à l'école de la Roche Pourrée pour fêter le départ en retraite de Brigitte BAUX. Nous avons convié les membres du conseil municipal, l'équipe enseignante, les agents municipaux, les parents de l'école et bien sûr les enfants. Tout le monde était heureux de venir montrer à Brigitte sa sympathie, lui dire MERCI pour ce qu'elle a apporté aux enfants. D'anciens élèves ont tenu à être présents.

Brigitte est arrivée au sein de notre commune en septembre 2002. Après avoir passé deux années au chantier d'insertion, la commune lui a proposé de rejoindre l'équipe des agents de l'école. Elle a effectué des tâches de ménage, le service à la

cantine et surtout la garderie du soir. Elle a marqué petits et grands qui l'ont côtoyé à l'école de la Roche Pourrée par sa voix rocailleuse incomparable, ses haussements de voix quand c'était nécessaire et sa gentillesse.

Brigitte ne passait pas inaperçue avec sa petite voiture bleue que tout le monde reconnaissait. Elle connaissait les dates de naissance de beaucoup de collègues, d'enfants de l'école et nous surprenait en nous souhaitant « Joyeux Anniversaire » !

Merci Brigitte pour tout ce que tu as apporté aux enfants de l'école et tu le sais : « Tu peux toujours venir faire un petit coucou ».

Bonne retraite Brigitte !



Fête des Classes 2 : La Renaissance.

La fête des classes, tradition villageoise au cœur de la commune depuis des lustres, au-delà de l'institution à l'origine pour fêter les conscrits militaires avant leur incorporation, perdurait avant une mise en sommeil pendant deux ans due à la crise sanitaire.

Cette fête convie tous les Chapellois d'une décennie, cette année « la classe 2 », pour se réunir et vivre ensemble un jour de partage, ainsi que les proches qui souhaitent participer.

Le 29 octobre a eu lieu la renaissance des classes, organisée par Bouexic Animation.

Près de 80 convives se sont réunis place de la mairie, puis ont rendu hommage aux défunts des classes au monument aux morts avec un dépôt de gerbe, suivi d'une célébration œcuménique en l'église Saint Joseph, d'une photo de groupe des « Classe 2 » sur le tout nouveau théâtre de verdure, et d'un repas avec apéritif offert grâce aux dividendes de l'édition 2002, dans la salle des fêtes.

Les conjonctures extra territoriales répercutant sur chacun leurs hausses, l'organisation a pris le parti de ne faire qu'un repas le midi, pour qu'un maximum de convives puissent participer.

Nous remercions toutes les bonnes volontés qui ont contribué à cette fête, la mairie et la totale collaboration de ses employés, les bénévoles, les commerçants qui ont su œuvrer pour offrir un repas qualitatif apprécié de tous. La journée, très conviviale, s'est conclue par la remise de la photo de groupe, offerte par l'organisation.

La prochaine édition « les Classes 3 » devra être organisée, comme le veut la tradition, par des Chapellois prenant une décennie en 2023. Les bénévoles volontaires pourront bénéficier de l'expérience de Bouexic Animation.

Le comité d'organisation.



Réveil Corporel.



Lors de chaque édition de l'Echo Chapellois, Bouëxic Accueil vous propose de se plonger dans une activité afin de la découvrir. Ce mois-ci, nous avons rendez-vous avec Laëtitia COUASNON qui anime le Réveil Corporel :

En quoi consiste le Réveil Corporel ?

Anciennement appelé "gym douce", l'objectif de cet atelier est de dynamiser les capacités de chacun par le mouvement dansé associé à des techniques de sophrologie. Il a pour but de renforcer son équilibre et son ancrage ; Améliorer sa confiance dans les gestes du quotidien et de ce fait supprimer l'appréhension de certains mouvements ; Développer un travail de coordination pour stimuler le système cognitif et la mémoire ; Apprendre des techniques pour accompagner les douleurs.



Comment s'organise un atelier ?

Il commence par des pratiques de sophrologie (la plupart du temps assis sur une chaise) pour se recentrer, s'apaiser, prendre conscience de son corps, s'occuper de soi. S'en suit un temps de partage des ressentis de chacun. La suite se compose de jeux de danse pour expérimenter sa coordination, sa réactivité, sa motricité, le tout en musique dynamique (assis et debout). La dernière partie est un temps pour expérimenter des chorégraphies, s'orienter dans l'espace, prendre confiance dans ses déplacements et bien entendu se faire plaisir en musique.



Quelles sont les ressentis des pratiquants ?

C'est une activité différente de la gym ou du yoga. Certains la préfèrent au yoga, les plus sportifs pratiquent les deux. Le réveil corporel cherche plutôt la mobilité articulaire à la souplesse musculaire. Les exercices de mouvement travaillent la coordination mais également la bonne gestion de la respiration. Lorsqu'ils travaillent sur quelques exercices de kinésithérapie, ils ressentent moins les effets d'une séance notamment grâce à la musique qui les entraîne dans leur effervescence.

Que peut-on dire à ceux qui hésitent encore ?

Il n'est jamais trop tard pour s'essayer sur une séance. Les exercices sont différents d'une séance à l'autre, ce qui rend l'activité accessible à tous. Le groupe actuel n'est pas trop nombreux pour bénéficier d'une individualisation de l'exercice et d'une entraide amicale.



**Le Réveil Corporel a lieu tous les mardis
de 10h à 11h15 à la salle polyvalente.**

Ce temps de partage s'adresse aux hommes et aux femmes désirant rester en forme et curieux de se découvrir autrement.

*Projet proposé par Laëtitia COUASNON
Danseuse chorégraphe et sophrologue 06.60.37.46.80.*

En accompagnement de l'ouverture de la ligne B du métro rennais, au 3 janvier, BreizhGo adapte ses services et offre de nouvelles solutions.



Pour se mettre en complémentarité avec la nouvelle offre de transport urbain permise par l'ouverture de la ligne b du métro, la Région Bretagne a travaillé sur l'adaptation de ses lignes de car BreizhGo en Ille-et-Vilaine. Ces évolutions entreront en vigueur au **mardi 3 janvier 2023**. Neuf lignes du réseau sont concernées avec à la clé des solutions de transport BreizhGo + STAR attractives et incitatives. Certains aménagements permettront notamment de rejoindre plus rapidement des lieux de forte affluence aux heures de pointe, comme la gare de Rennes. **Les nouveaux horaires de ces 9 lignes sont consultables sur www.breizhgo.bzh.**

Ces évolutions affecteront les habitudes de déplacements de certains usagers, entraînant un **changement de mode de transport** ou la nécessité de se doter d'un titre combiné ou d'un titre STAR, en plus du titre BreizhGo. Néanmoins, la Région fait en sorte que ces parcours soient mieux articulés avec les autres modes de transport à l'issue de ces aménagements. Six de ces 9 lignes BreizhGo continueront d'avoir un terminus en gare de Rennes, sans rupture de charge. 3 000 voyageurs quotidiens seront concernés par ces évolutions dont 1 100 usagers scolaires.

Les évolutions de la ligne 10 au 3 janvier 2023

Pipriac/Mernel <> Rennes

- Transfert des communes de Mernel, Val d'Anast et La Chapelle-Bouëxic de la ligne 6 à la ligne 10.
- Desserte de la station de métro Saint-Jacques Gaité par tous les services. Les services express en provenance de Pipriac ou de Mernel poursuivront leur itinéraire jusqu'à la Gare routière de Rennes en desservant l'arrêt « Rennes Jules Verne » (accès quartier Sud Gare).
- La ligne ne desservira plus les arrêts "Chartres Janais", "Saint-Jacques Vallon", "Rennes le Guyader", "Rennes Saint-Yves" et "Rennes Foyer rennais" qui se feront désormais soit en correspondance STAR soit via les passerelles piétonnes.
- Les élèves des lycées Jean Jaurès et Bréquigny bénéficieront d'une navette « St Jacques Gaité » <> « Bréquigny Piscine » <> « Lycée Bréquigny » aux horaires principaux de leur établissement.
- Temps de trajet en heure de pointe :
 - « La Chapelle-Bouëxic Centre » > « St Jacques Gaité » = 34 minutes
 - « La Chapelle-Bouëxic Centre » > « Rennes Gare » = 49 min (environ 20 min de moins qu'aujourd'hui)

Bon à savoir !

- L'abonnement mensuel + ou combiné permet à l'utilisateur de voyager sur les réseaux BreizhGo et STAR en illimité à un tarif avantageux :
 - 91,50€ pour les + de 26 ans
 - 42,60€ pour les - de 26 ans
- La prime transport permet aux salariés d'être remboursés 50% du prix de leur abonnement par leur employeur !
- La carte KorriGo est un support gratuit permettant de charger différents réseaux de transport dont BreizhGo et STAR.
- Les nouveaux horaires sont disponibles sur breizhgo.bzh.

Colis de Noël.

Vingt-deux personnes âgées de notre Commune, de plus de 80 ans n'ayant pas pu se déplacer au repas du CCAS ont reçu un colis. Ce panier garni a été livré à leur domicile ou à la maison de retraite par les membres du CCAS et les élus au moment des fêtes de fin d'année.

Ces visites furent l'occasion d'être des moments privilégiés avec de beaux échanges pour tous. Le contenu des paniers a été acheté par le CCAS à la Boucherie Epicerie du Plat d'Or.

Nous tenons à remercier Mr BOIVIN Henri, d'avoir offert des sacs décorés sur le thème de Noël.



Lutte contre les frelons asiatiques.



Compte tenu des circonstances exceptionnelles de prolifération du frelon asiatique en 2022, il a été fourni par l'ensemble des communautés de communes et les communes partenaires du programme de lutte, un effort financier considérable. Avec plus de 8000 interventions sur les communes du département depuis le début du mois d'avril, c'est un record historique qui vient d'être franchi au terme de cette intense saison 2022. **Depuis fin novembre**, beaucoup de nids ont cessé toute activité et les nids en hauteur présentent, pour la plupart, une activité déclinante et négligeable. De nombreux nids ont été sans doute découverts dans les chênes en décembre à la chute des feuilles mais d'un point de vue technique ou environnemental, il n'y aura plus de raison valable d'engager des dépenses publiques supplémentaires sur le traitement de ces nids. En effet, les femelles fécondées en octobre ont déjà quitté les nids pour chercher un abri hivernal. La campagne départementale de traitement 2022 **est définitivement interrompue** depuis le 25 Novembre.

Recensement citoyen

Chaque jeune de 16 ans doit se faire recenser. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC). Ils doivent (ou leur représentant légal) se présenter à la mairie munis du livret de famille avant la fin du 3ème mois qui suit ses 16 ans. Sont concernés par la 4ème période 2022, les jeunes nés entre octobre et décembre 2006. Pour la 1ère période 2023 seront concernés les chapelais nés entre janvier et mars 2007. Si votre 16e anniversaire est le 1 Mars 2023, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 1er Mars 2023 et le 30 Juin 2023.

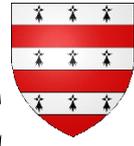
Son recensement citoyen fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans).

Contact : ☎ 02.99.92.01.15 Plus d'infos sur www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdcf





LA VIE VIGEOYEUSE



VIGEOIS, village situé au centre de la France, bordé par la Vézère, est une commune de 1280 habitants. Lien d'amitié avec La Chapelle-Bouëxic depuis de nombreuses années. Cette année fut propice aux créations et améliorations.



D'importants travaux de rénovations de la mairie ont débuté en septembre 2021 et se sont terminés en septembre 2022. Grâce à ça, les services de mairie et de l'agence postale ont pu être rassemblés dans le même bâtiment, permettant ainsi un meilleur accueil des Vigeoyeuses et Vigeoyeux. Les travaux de rénovation de la façade ont permis une mise en valeur de la bâtisse ainsi que celle de l'Eglise, classée Monument Historique, situé à quelques mètres.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune a mis en place le ticket de cantine à 1€ pour les enfants de l'école. Cette mesure est rendue possible grâce à une compensation de l'état afin de diminuer les coûts de cantine pour les familles de zone rurale.

Impulsé et porté par la communauté de commune du pays d'Uzerche, un projet d'installation d'une micro-crèche, piloté par le CIAŞ (8 à 12 places), est à l'étude sur la commune de Vigeois.

En espérant que l'étude de faisabilité permette cet investissement important sur la commune pour 2024, au profit de la petite enfance...

Cet été, le comité des fêtes a organisé les « jeudis joyeux », permettant aux habitants et vacanciers de profiter d'un agréable moment de convivialité. Un concert gratuit était proposé chaque jeudi et la présence des producteurs locaux offrait la possibilité de se restaurer sur place.



Plantation d'arbres fruitiers par les enfants de l'école.

Le jeudi 15 Décembre dernier, les enfants de la classe de Toute Petite Section et Moyenne Section de la classe de Mme MOULARD Fabienne se sont déplacés sur le terrain de la vigne. Munis de leurs bottes et bien couverts ils ont pu affronter le froid glacial. Les Services Techniques de la Commune ont été mobilisés pour cette activité.

Cinq pommiers ont été plantés autour de la Vigne. Les employés municipaux ont pu expliquer aux « jardiniers en herbe » les différents éléments de l'arbre (tronc, branches..). Chacun des enfants a pu ajouter un peu de terre.

Plus tard, les élèves procéderont au greffage, puis à la taille et enfin à la récolte des pommes. Les fruits issus de cette récolte serviront à la réalisation de mets dans les classes.



La seconde classe de TPS PS MS de Mme SECQ Sylvie est également associée à ce projet.



Les enfants de la Classe de TPS- PS-MS (Classe de Mme MOULARD Fabienne) Ecole de la Roche Pourprée

Ensemble, poursuivons notre dynamique !

Chapelloises, Chapellois,

Nous aurons le plaisir de vous rencontrer le Samedi 7 Janvier 2023, à 10h30, à la salle polyvalente. Nous y dresserons le bilan des réalisations 2022 ou de leur avancée :

- Le début des travaux de notre futur hébergement de 25 lits. Nous en espérons l'ouverture en Juillet 2023 malgré la difficulté des entreprises à la fourniture en matériaux.
- Le début des travaux du cabinet dentaire grâce à notre anticipation dans l'achat de réserve foncière.
- La prochaine concrétisation de l'ouverture d'une micro-crèche de 12 places viendra compléter notre offre de garde de jeunes enfants avec les assistantes maternelles.
- Les premiers travaux pour l'aménagement de la Rue du Plat d'Or (Réseau d'eau potable, effacement des réseaux électriques et téléphones) qui améliorera la sécurité de celles et ceux qui vivent le long de cette rue.

Mais, il nous faut être vigilant concernant l'augmentation très importante des coûts des travaux. Nous garderons aussi toute notre attention aux aménagements sur les routes de notre Commune. Tout cela, d'autres actions et les projets de 2023 vous seront donnés, notamment dans l'Echo Chapellois.

Meilleurs vœux 2023 et rendez-vous le 7 Janvier.

Les élus de la liste : MORAZIN R., LEBRET L., CHAUDAGNE M., RUAULT-DUBORD M.C, SOULAIN F., BERNARDIN CORBES E., BOUET JY, LARCHER G, TESSIER D, MAFILLE L. F, GUEHO F, TROUFLARD M.

La Chapelle Autrement !

Chers Chapelloises, chers Chapellois,

L'année 2022 se termine déjà et elle fut riche en événements.

La guerre en Ukraine qui n'en finit pas, mais notre pays et notre territoire ont su faire preuve d'une immense solidarité avec les ukrainiens en les accueillant et leur permettant de se reconstruire.

Le Covid qui a semblé reculer. Nous avons enfin retrouvé une vie normale en famille, avec nos amis, notre école, nos commerces. Mais il faut rester vigilant et ne pas hésiter à respecter les gestes barrières si nécessaire, remettre son masque...

Les bouleversements climatiques et la crise énergétique : le printemps et l'été 2022 ont été exceptionnellement secs et la hausse des prix de l'alimentaire, de l'électricité et du gaz entre autres, nous conduisent et nous obligent à avoir une attitude de plus en plus responsable tous les jours face à nos ressources naturelles et notre mode de consommation.

A La Chapelle Bouëxic, nous saluons la future installation d'un cabinet dentaire, le projet d'une micro crèche et bien évidemment la poursuite de la sécurisation de la rue du Plat d'Or qui reste La priorité pour nous chapellois.

Et nous voulons aussi en 2023 faire entendre la voix de nos ados. Beaucoup souhaitent la création d'un espace jeunes à La Chapelle, faites-vous connaître, parlez-nous de vos idées, de vos envies, il existe une Commission Citoyenneté Jeunesse prête à vous écouter !

Enfin, nous vous souhaitons une très belle année 2023 à partager en famille et avec vos amis !
Sylvie, Virginie et Serge

Médiathèque Florence ARTHAUD



A l'occasion des *Nuits de la lecture* 2023, la médiathèque vous invite à une soirée spéciale « *Peur & Pyjama* »

Vendredi 20 janvier de 18h à 20h.

Mettez votre pyjama, n'oubliez pas vos chaussons, amenez votre doudou, et venez écouter des histoires qui font peuuuuuur!!!
Gratuit, pour les enfants de 3 à 10 ans.
Renseignements sur www.nuitsdelalecture.fr
ou à la médiathèque; Inscriptions à la médiathèque :
19, rue de la mairie, 02.99.92.05.71 ou
bmlachapellebouexci@gmail.com

ATTENTION !!! Places limitées

Un nouvel artisan à La Chapelle-Bouëxic



MV Décoration : Une nouvelle offre artisanale, à LA CHAPELLE-BOUËXIC.
Sébastien QUEVAL, est installé au 4 rue de la Frétille.

Il vous propose ses services pour vos travaux de :

- Peinture,
- Décoration,
- Revêtement de sol.

N'hésitez pas à lui faire appel. Vous pouvez le contacter pour toutes questions au
☎ 06.17.30.88.45

Nouveau à La Chapelle-Bouëxic : La Bidulothèque

Les ateliers d'arts plastiques du mercredi, à destination d'enfants de 6 à 11 ans, se déroulent depuis le mois de novembre 2022 dans l'espace de convivialité de la salle des sports.



Mr Robot a des idées.

Les très dynamiques participants ne manquent pas d'idées pour rendre le monde meilleur. Pour y arriver, au programme de l'année : dessin, peinture, sculpture, collages, et recycl'art !



Ateliers du mercredi dans la salle de convivialité

En guise de ressources pour favoriser l'inspiration, un dispositif modulable de « bidulothèque » a été mis en place. Il est destiné à recevoir la collecte de petits objets, devenus inutiles dans notre quotidien, des bidules, qui s'intégreront à de futures œuvres d'art !

Vous pouvez également participer à cette initiative en nous confiant les bidules qui ne vous servent plus : bouchons et flacons, petites boîtes (propres), pièces de jeux et figurines orphelines, boutons, perles, rubans, ficelles, petits trucs et autres machins en papier, tissu, plastique, métal, bois et carton. A éviter, les gros emballages qui vont au recyclage (poubelle jaune), et les éléments cassés pouvant être dangereux à manipuler. Une boîte à bidules sera mise à votre disposition pour le dépôt de vos petites bricoles, trucs et autres machins, à la bibliothèque de la Chapelle-Bouëxic

Pour se renseigner, contacter l'artiste référente des ateliers : Mari Gwalarn, au 0624156370 ou mari.gwalarn@hotmail.fr



Panneau Pocket : au service des habitants de la Commune.



Depuis 5 ans, la mairie est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les Communes et Intercommunalités qui l'entoure, la Gendarmerie dont il dépend...

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune de La Chapelle-Bouëxic diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, menus du restaurant scolaire, ordre du jour des conseils municipaux. Mais aussi tous les événements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances. Pour toutes questions, concernant l'utilisation, ou l'installation, n'hésitez pas à contacter Linda LE LAY, à la Mairie au 02.99.92.08.53 ou par mail à communication@lachapellebouexic.fr

C ONCOURS DE PETANQUE



Associations

C'est dans une ambiance très conviviale, que s'est déroulé le tournoi de boules. Le tournoi a été créé en 2003 avec 11 équipes inscrites.

Très rapidement, l'évènement a remporté un vif succès. En effet, 19 ans après, ce sont 33 équipes qui ont participé cette année à ce concours. C'est 68 joueurs (hommes et femmes de tous âges) qui se sont confrontés amicalement de fin avril à mi octobre dernier.

Les rencontres ont permis aux équipes de sortir de chez eux et de profiter des douces soirées chapelloises.

La saison s'est clôturée par un repas et la remise des trophées, ceci dans une ambiance sympathique.

Classement des équipes gagnantes :

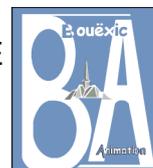
Equipes Séniors : Henri ESNAULT et Jean RAIMBAULT

Equipe féminine : Jocelyne CHEREL et Marie-Paule TROCHU.

Equipe masculine : Patrice FISCHER et François LECROSNIER

Si vous souhaitez participer au concours l'année prochaine, guettez l'écho chapellois du mois de mars prochain, afin de connaître la date des inscriptions.

Patrick LEMOINE



La Course du Muscle au profit du Téléthon.



Le mardi **lundi 13 décembre dernier**, les 184 élèves de l'école de La ROCHE POURPRÉE, de la petite section au CM2, ont participé à la « Course du Muscle au Service du Muscle ».
Cette course solidaire avait pour but de sensibiliser le jeune public à la cause du Handicap.
Cette solidarité s'est traduite par un parrainage. Chaque enfant a sollicité famille, amis, voisinsafin de récolter un don pour ce Téléthon. Quelques enfants ont eux aussi cotisés en puisant dans leur tirelire.

Sur « La Vigne », un circuit de 150 mètres a été mis en place par les employés communaux et les bénévoles de Bouëxic-Animation. Avec enthousiasme et courage chaque enfant a couru au profit du Téléthon sur des distances adaptées à leur âge (de 300m pour les enfants de petite et moyenne section à 1500 m pour les plus grands).

En fin de matinée, après un goûter offert par les sponsors de l'opération (Hyper U de Guichen et la Crêperie Le Guen), la directrice a

remis symboliquement à Bouëxic Animation, qui reversera à AFM Téléthon la somme de 505,50 €. Un grand merci aux enfants, à l'équipe enseignante et aux employés communaux pour leur investissement.



Le marché de Noël



Depuis 2 ans, nous n'avions pas pu organiser ce moment festif. C'est donc avec un immense plaisir qu'avec le soleil hivernal, la place de l'église s'est à nouveau animée. Exposants, commerçants ont pu entre 10h et 17h montrer leur savoir-faire, enchanter les papilles, apporter des solutions pour le cadeau du Père-Noël.

Un flot continu de visiteurs a pu profiter aussi du manège, des promenades en calèche, de la distribution de friandises par le Père-Noël.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à l'installation des stands, à leur tenue et au rangement final, ainsi qu'aux artistes amateurs qui ont fabriqué des objets vendus.

Au vue des commentaires, des discussions, le bilan positif de cette animation encourage à sa reconduction avec quelques retouches pour améliorer encore ce moment de convivialité.



L'Amicale Laïque :

En cette nouvelle année 2023, l'ALCB vous souhaite tous ses vœux ; que ces 12 prochains mois soient synonymes de joie, de bonheur, de rires, de bonne santé, de réussites...

Pour l'ALCB, cette année 2023 s'annonce riche en événements. Eh oui en 2023, l'ALCB fêtera ses 70ans mais nous aurons l'occasion de vous en reparler dans les prochains numéros.

Avant de vous annoncer nos prochaines missions et rencontres, faisons déjà un point sur la fin de l'année 2022.



VENTE DE SAPINS :

UNE PREMIERE : cette année l'ALCB s'est lancée dans la vente de sapins de Noël. Pour cela nous avons fait appel à un producteur de Domagné. Nous avons ouvert cette vente à toutes les familles en quête d'un sapin pour les fêtes. Et nous voulions vous remercier car vous avez répondu présents à cet événement. Au vu du succès rencontré, vous pouvez dès à présent compter sur nous pour votre sapin l'année prochaine.

SPECTACLE DE NOËL :

C'est avec plaisir que l'ALCB a offert à tous les enfants de l'école « La Roche Pourprée » ainsi qu'à leur famille un spectacle de Noël le dimanche 11 décembre à la salle polyvalente de La Chapelle Bouëxic.

Pour le plaisir des petits mais aussi des grands, la troupe « Bulles de Rêves » nous a fait découvrir son spectacle intitulé « La Lettre au Père Noël » durant plus d'1h00. Malgré une météo hivernale et quelques flocons, nous avons fait salle comble !



Les enfants ayant été bien sages durant tout le spectacle, ils ont eu la surprise de voir arriver le père Noël avec lequel ils ont pu se faire photographier.

PERE NOËL DANS L'ECOLE : L'école nous a informé que les enfants avaient une surprise pour le Père Noël, l'ALCB a donc envoyé un courrier à ce dernier afin qu'il passe à l'école le lundi 12 décembre. Celui-ci n'est pas venu les mains vides. Chaque classe a reçu de nouveaux jeux et chaque enfant s'est vu offrir des chocolats de Noël. Les enfants ont pu remercier le père Noël en lui offrant une représentation dans la cour de l'école. Toutes les classes ont interprété en chœur la chanson « Noël c'est comme un rythme de Jazz ».



SPECTACLE DE HIP HOP

Cette année, l'école a mis en place un projet scolaire axé sur le Hip-Hop. Chaque classe, de la Petite Section de Maternelle au CM2, va bénéficier de 7 séances de Hip-Hop encadré par un intervenant extérieur afin de préparer une représentation à la salle du Rotz au mois de mai 2023.

Quoi de mieux qu'un projet réunissant toutes les classes pour créer une vraie cohésion au sein de l'école ! L'ALCB ne pouvait qu'adhérer à ce projet et aider à sa concrétisation.

Mais cela a un coût (intervenant, location de la salle, transport ...) ; l'ALCB a donc mis en place tous les 15 jours (le vendredi après l'école) une vente de gâteaux réalisée directement par les élèves.

Si vous passez dans le coin, n'hésitez pas à venir nous voir. Les enfants se feront un plaisir de vous vendre une part de gâteau.



Vous pouvez trouver les dates des prochaines ventes ici : 06/01 – 20/01 – 03/02 – 03/03 – 17/03 – 31/03 – 14/04



THEATRE :

ATTENTION A VOS AGENDAS : le premier Week end de mars soit le samedi 05 et dimanche 06 mars, l'ALCB organise en partenariat avec la troupe « Le Pied en Coulisse » deux représentations de leur nouveau spectacle « Silence, on tourne » à la salle du Rotz de Val d'Anast (Maure de Bretagne).

La première représentation aura lieu le samedi 04 mars à 20h30 et la seconde le dimanche 05 mars à 14h30.

Vous pouvez dès à présent réserver vos places en appelant le 07.49.07.84.37 ou en ligne <http://lepiedencoulisses.free.fr>

On compte sur vous ! Tous les bénéfiques iront au projet HIP-HOP de l'école mais aussi aux diverses sorties scolaires de fin d'année de chaque classe. Alors n'attendez pas et réservez dès maintenant afin d'être sûr d'avoir une place.

L'ALCB invite tous ses amicalistes, bénévoles et futurs bénévoles le vendredi 20 janvier 2023 afin de vous souhaite une bonne et heureuse année 2023 de vive voix autour d'une galette des rois et d'un pot de l'amitié à la salle polyvalente de La Chapelle Bouëxic à 20h30.

Vous n'êtes pas encore amicalistes ou bénévoles et vous aimeriez découvrir l'ambiance de l'amicale, discuter avec d'autres bénévoles, Profitez de ce pot de l'amitié pour venir nous rencontrer. L'objectif de l'AMICALE LAÏQUE est de financer les projets scolaires. C'est dans ce but qu'elle organise tout au long de l'année divers événements. Pour que ces événements puissent se dérouler du mieux possible, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, que ce soit sur le jour de l'événement mais aussi avant et après ce dernier, que ce soit pour monter un barnum ou distribuer des affiches dans les commerces, que ce soit pour tenir un stand 30min, 45min... Merci à tous pour votre soutien et votre aide passés et futurs.



Réunion du 3 Octobre 2022

Ce compte-rendu a été synthétisé. Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal sur le site www.lachapellebouexic.fr. Ils sont également affichés sous le porche de la mairie.

Installation de Mme Sylvie HOUSSAIS au Conseil Municipal suite à la démission de Rémi COUDRAIS

Suite à la démission de M. COUDRAIS pour raisons personnelles, Mme Sylvie HOUSSAIS est installée au Conseil Municipal.

M. le Maire propose aux membres du conseil de décider de la répartition des commissions au prochain conseil prévu le 08 Novembre 2022.

FINANCES : Frais de personnels – DM Budget personnel non titulaire

Suite au recrutement de plusieurs agents non permanents en contrat afin de pallier les absences de plusieurs agents titulaires, le budget alloué pour payer ces personnels a été sous-dimensionné et est consommé à 89%. Ainsi, afin de pouvoir continuer à rémunérer les personnels non titulaires, il est nécessaire de prendre une Décision Modificative

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération modificative afin de procéder au règlement de ces dépenses :

- Dépenses :

- compte 6411 : personnel titulaire : - 28 000,00 €

- compte 6413 – personnel non titulaire : + 28 000,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12. Pour : 13 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la décision modificative n°1 désignée ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES / Contrats (Ecole 3 – Service cantine 1 – Services Techniques 1) :

Suite au départ en retraite de Mme BAUX, il est nécessaire de redistribuer ses missions.

Aussi, les 3 postes au sein de l'école seront organisés comme suit :

- 1 poste en charge de la surveillance de cour/animation vélo : 35/35^{ème} – Olivier MAUDOUIT

- 1 poste en charge de l'entretien/de la surveillance de cour/de l'accueil du soir en garderie : 24/35^{ème} Eddy ZE MORVAN

- 1 poste en charge du service à la cantine/de l'accueil du soir en garderie/de Bouëxic Accueil : 10.23/35^{ème} - Amélie LESCAUT

- 1 poste en charge du service à la cantine et de l'entretien de l'école : 13.32/35^{ème} - Annick LEBRET

- 1 poste au sein des services techniques en remplacement de M. BOULAIS : 21/35^{ème} – Emmanuel PAIMBOIN

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12. Pour : 13 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le recrutement des agents selon les modalités ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES Remplacement temporaire Service Urbanisme :

Suite au recrutement par voie de mutation de Mme BOUGUET-JEGOU, le poste d'agent chargé de l'urbanisme est vacant depuis le 01/10/2022. Un appel à candidature a été diffusé et le recrutement d'un agent sera effectif au 1^{er} janvier 2023. En attendant le pourvoi du poste, la Mairie de Guignen a proposé de mettre à disposition de la commune un agent afin que l'instruction des dossiers puisse être assurée.

Ainsi, Mme LEVEIL, est présente les mardis toute la journée et jeudis matin sur la commune de la Chapelle-Bouëxic, pour un total de 11.40/35^{ème} heures/ semaine. Une convention a été signée en ce sens entre les Communes de Guignen et de la Chapelle-Bouëxic. Cette convention sera renouvelée mensuellement, selon les besoins de chacun. Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants : Nombre de votants : 12. Pour : 13 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la signature de cette convention entre les deux communes.

RESSOURCES HUMAINES : Recrutement stagiaire aux Services Techniques– gratification :

La commune a recruté un stagiaire aux Services Techniques, pour la période du 01/09/2022 au 30/06/2023. Sa présence, en alternance avec la présence à l'école, s'étale sur 19 semaines (72 jours de présence).

M. le Maire rappelle qu'une gratification financière doit lui être versée dans ce cadre. L'indemnité ne peut être inférieure à 3.90 euros de l'heure. La gratification s'élève à 259.35 euros mensuels.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12. Pour : 13 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le montant de la gratification versée au stagiaire.

VIII– ADMINISTRATIF : Recensement : organisation de la campagne 2023 – recrutement des agents recenseurs

Monsieur Le Maire rappelle que la commune va devoir recruter plusieurs agents recenseurs afin de mener à bien la campagne prévue du 19 Janvier au 18 février 2023.

Lors du précédent recensement, la commune avait recruté 4 agents recenseurs.

Compte tenu du nombre de foyers, M. Le Maire propose de recruter à nouveau 4 agents recenseurs pour cette prochaine campagne. Une annonce sera publiée sur Panneau Pocket et dans l'Echo Chapellois.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12. Pour : 13 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le recrutement de 4 agents recenseurs.

ADMINISTRATIF : Subventions aux associations :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du vote des subventions pour l'année 2022.

Associations Communales :

- ACCA - LA CHAPELLE-BOUËXIC 180 €
- au titre de la lutte contre les nuisibles : 491 €
- Amicale Laïque : 180 €
- Amicale Laïque : activités scolaires (19 € x 182 élèves) : 3 534 €
- Anciens combattants : 802 €
- Club cyclotourisme : 180 €
- Club de football : 180 €
- Club de football (Aide au championnat pour 3 équipes) : 500 €
- Club gymnastique féminine : La Dynamique : 180 €
- La Dynamique Section Zumba : 180 €
- Ecole de VTT : 1 823 €
- Club du 3° Age : 180 €
- Famille Rurale : Travaux Manuels : 180 €
- Famille Rurale : Yoga : 180 €
- Bouexic animation : 2 391 €
- Maure Badminton Club : 180 €
- Thai Chi Chuan : 180 €

Associations Cantonales

- Amicale Sapeurs-Pompiers Maure : 110 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers Guignen : 110 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers Baulon : 110 €
- Association FNATH : 45 €

Collèges canton

- Collège du Querpon : 140 €
- Ecole Ste Marie : 0 €
- Collège Ste Marie : 220 €
- IME Les Ajoncs d'Or – MONTFORT : 20 €

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12. Pour : 13 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Vote les subventions désignées ci-dessus.

ENVIRONNEMENT : Information – Révision de la réglementation des plans communaux de sauvegarde :

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune a dû travailler sur un plan communal de sauvegarde (PCS) suite à la présence de certains risques sur le territoire. Le PCS est un document d'organisation globale de gestion des événements selon leur nature, leur ampleur et leur évolution.

Suite aux incendies de cet été, la Commune a l'obligation de réaliser un PCS pour faire face au risque d'incendie de bois, forêts et landes. La commune dispose d'un délai de 2 ans pour l'élaborer, soit jusqu'au 2 septembre 2024.

URBANISME : Information – Aménagement rue du Plat d'Or – retour sur réunion du 22/09/2022

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion relative au projet d'aménagement de la rue du Plat d'Or s'est tenue le 22/09/2022 en présence du cabinet Bouvier et du Département.

M. Le Maire fait le lien entre ce projet et sa rencontre avec une conseillère de la Banque Des Territoires ayant eu lieu en Août afin d'obtenir des informations sur les prêts proposés, les taux et les durées.

M. Le Maire rappelle que les coûts des travaux sur le réseau d'eaux pluviales ont subi une forte augmentation suite aux estimations qui avaient été faites en amont et que la réalisation de ces travaux nécessitera la contractualisation d'un prêt.

Ajout à l'ordre du jour :

- Projet Micro-Crèche
- Tarifs de la Salle des fêtes
- Vœux du Maire-
- Projet Hip-Hop Ecole
- Illuminations de Noël
- Créance éteinte – admise en non-valeur.

AJOUT ODJ : Projet Micro-Crèche :

M. Le Maire rappelle qu'il y a plusieurs mois, la commune a été sollicitée afin d'envisager la possibilité de construire une micro-crèche. Suite à plusieurs échanges avec la société porteuse du projet, des discussions ont eu lieu notamment sur l'emplacement envisagé pour cette construction. Suite à plusieurs scénarios, M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la construction ne pourra se faire que sur le terrain entre l'école et la Mairie.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet emplacement et sur la possibilité de réaliser un bornage précis afin de matérialiser concrètement cet emplacement.

Le bornage par un géomètre sera aux frais de la société porteuse du projet.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12. - Pour : 11. - Contre : 0. - Abstention : 2 dont 1 pouvoir

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

- Autorise le Maire à réaliser un bornage afin de matérialiser l'emplacement de la micro-crèche.

AJOUT ODJ : tarifs de la salle polyvalente :

M. Le Maire rappelle que lors du précédent conseil du 29/08/2022, la décision de revaloriser les tarifs de la location de la salle des fêtes avait été reportée. Aussi, M. Le Maire rappelle les tarifs actuels :

SALLE POLYVALENTE	Tarifs applicables au 01/01/2018
Caution salle	Caution salle - 1000,00 €
Mariage Commune	Manifestation Commune 48H – 300,00€
Mariage hors Commune	Manifestation Hors Com 48H - 450,00 €
Mariage + retour Commune	Manifestation Commune 24H – 225,00 €
Mariage + retour hors Commune	Manifestation Hors Com 24H – 375,00 €
Journée Commune	Manifestation Commune 12H – 175,00 €
Journée Hors Commune	Manifestation Hors Com 12H – 300,00 €
Vin d'honneur Commune	Vin d'honneur Commune - 75,00 €
Forfait vaisselle	40,00 €
chaises + tables	10 € / table
	3 Tréteaux et 10 chaises
	chaises sans table : 0,40 €

M. Le Maire propose aux membres du Conseil d'augmenter les tarifs uniquement pour les personnes qui souhaitent louer la salle et qui vivent hors de la commune.

SALLE POLYVALENTE	Tarifs applicables au 01/01/2023
Caution salle	1 000,00 €
Location Commune 48H	300,00 €
Location hors Commune 48H	550,00 €
Location Commune 24H	225,00 €
Location hors Commune 24H	425,00 €
Location Commune 12H	175,00 €
Location hors Commune 12H	325,00 €
Vin d'honneur Commune	Vin d'honneur Commune - 75,00 €
Forfait vaisselle	40,00 €
Chaises + tables	10 € / table
	3 Tréteaux et 10 chaises
	Chaises sans table : 0,40 €
Forfait ménage	Forfait ménage (2 chèques) : 60,00 € - 70,00 €

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants : 12. Pour : 13 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

Valide les tarifs détaillés ci-dessus.

AJOUT ADJ : Information - Vœux du Maire 2023 :

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la date retenue pour organiser les vœux du Maire est le samedi 07 Janvier 2023.

AJOUT ODJ : Projet Hip-Hop école :

M. Le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'école souhaite organiser un projet autour du Hip-Hop. Ceci va permettre aux élèves de découvrir un milieu inconnu, une culture et les formes artistiques qui y sont liées (graff-roller-musiques urbaines). L'objectif de ce projet est de monter une représentation pour toutes les familles le vendredi 7 avril 2023 à la salle du Rotz à Maure de Bretagne.

Dans ce cadre, l'école sollicite une participation financière de la mairie, à hauteur de 2300 euros.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12. Pour : 13 dont 1 pouvoir. Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à verser cette subvention de 2300 euros à l'école pour la réalisation de ce projet.

AJOUT ODJ : Illuminations de Noël :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que les communes sont soumises à des efforts en termes de sobriété énergétique et souhaite recueillir l'avis des membres du conseil municipal sur la question des illuminations de Noël.

M. Le Maire rappelle que la commune possède différentes sortes de guirlandes électriques, dont certaines, les plus anciennes sont davantage consommatrices d'électricité car non LED.

M. Le Maire propose que seules les illuminations en LED, qui consomment très peu soient installées.

Elles seront accrochées la première semaine de décembre jusqu'au vœux du Maire, prévus le 7 janvier.

Les horaires d'éclairage des illuminations seront alignés sur ceux de l'éclairage public dans le bourg, déjà réduits eux aussi.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12. Pour : 13 dont 1 pouvoir. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents : - Approuve les décisions relatives aux illuminations de Noël décrites ci-dessus.

FINANCES : Achat four restaurant scolaire

M. Le Maire explique que le bloc de cuisson (4 plaques + four en dessous) du restaurant scolaire rencontre des soucis de fonctionnement. En effet, seules 2 plaques fonctionnent sur les 4. Ce qui pose des problèmes en termes de production des repas.

Aussi, M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été réalisée auprès de 3 professionnels du secteur, afin de demander des devis comparatifs pour remplacer ce bloc de cuisson.

	LOCALISATION	DESCRIPTION MATERIEL	DELAI LIVRAISON	PRIX HT	FRAIS D'INSTALLATION	PRIX TTC	OBSERVATIONS
BONNET THIRODE	LA MEZIERE	Bloc de cuisson électrique 4 plaques (3 plaques 3kW- 1 plaque 4kW) avec four (6kW) Marque MBM	4-6 semaines	4647, 51 euros	300 euros	5385, 01 euros	Réduction de 500 euros effectuée
ALLIANCE FROID CUISINE	RENNES	Fourneau Electrique 4 plaques (4kW chacune) avec four (6kW) Marque FAGOR	4 semaines	3850 euros	200 euros	4860 euros	- Possibilité de prêt de matériel en cas de panne - Reprise ancien matériel (100 euros)

Sur les 3 sociétés consultées, seules deux ont répondu selon les propositions ci-dessous :

L'offre la moins disante est celle de la société Alliance Froid Cuisine pour un montant de 4860 euros TTC. M. Le Maire fait part des propositions aux membres du Conseil Municipal et demande de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13. Pour : 13 dont 2 pouvoirs. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'achat du Four à la Société Alliance Froid Cuisine pour un montant de 4860 euros TTC.

FINANCES Délibération Assainissement Budget Commune : personnel affecté par la Collectivité de rattachement :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que du personnel de la Commune est affecté en partie au service assainissement :

- DGS

- Agent des services techniques.

Monsieur le Maire spécifie que le coût annuel de ce personnel affecté au service assainissement s'élève à 10 000 € (salaires chargés). Monsieur le Maire propose de procéder aux opérations comptables suivantes :

Budget Assainissement :

- Section de fonctionnement : Dépenses :

Compte 621 : Personnel affecté par la Collectivité de rattachement : 10 000 €

- Budget Commune :

- Section de fonctionnement : Recettes :

Compte 70878 : Remboursement de frais par d'autres redevables : 10 000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 13 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de procéder aux opérations comptables désignées ci-dessus.

FINANCES : Répartition des amendes de police 2021 :

M. Le Maire rappelle qu'au cours de sa réunion du 29/08/2022, la commission permanente du Conseil Départemental a arrêté une liste de communes de moins de 10 000 habitants susceptibles de prétendre à la répartition des amendes de police, ainsi que le montant leur revenant. La commune de la Chapelle-Bouëxic peut ainsi bénéficier d'une subvention pour un total de 15343 euros concernant l'aménagement de la Rue du Plat d'Or.

L'attribution de cette subvention étant subordonnée à la prise d'une délibération pour approuver ces financements, M. Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

L'attribution de cette subvention étant subordonnée à la prise d'une délibération pour approuver ces financements, M. Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 13 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le versement des subventions ci-dessus pour un montant total de 15343 euros.

RESSOURCES HUMAINES : Information Poste Urbanisme :

Suite au départ par voie de mutation de Mme BOUGUET-JEGOU, le poste de Chargé de l'urbanisme est vacant. Suite aux entretiens organisés le 29/08, la Commune propose de recruter Mme PASQUEREAU Emmanuelle sur ce poste. Mme PASQUEREAU prendra ses fonctions le 3 janvier 2023 sur la base d'un temps de travail de 18.75/35^{ème} (soit 18h45 hebdomadaires).

ADMINISTRATIF : Recensement : recrutement des agents recenseurs :

Monsieur Le Maire rappelle que la commune va devoir recruter plusieurs agents recenseurs afin de mener à bien la campagne prévue du 19 Janvier au 18 février 2023. Lors du précédent recensement, la commune avait recruté 4 agents recenseurs.

Compte tenu du nombre de foyers, M. Le Maire propose de recruter à nouveau 4 agents recenseurs pour cette prochaine campagne. Une annonce sera publiée sur Panneau Pocket et dans l'Echo Chapellois. M. le Maire propose de verser une rémunération aux agents recenseur calculée comme suit :

- 1,20 € net de cotisations sociales par feuille de logement.
- 1,90 € net de cotisations sociales par bulletin individuel.
- frais de déplacement : 200 €
- 40 € net de cotisations sociales par séance de formation (2 séances).
- 40 € net de cotisations sociales pour la tournée de reconnaissance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13. - Pour : 13 dont 2 pouvoirs. - Contre : 0. - Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la rémunération des agents recenseurs comme décrite ci-dessus.

ADMINISTRATIF : Convention Piscine GUER :

Monsieur Le Maire rappelle que la commune conventionne avec la piscine communautaire de GUER pour l'organisation des séances de natation des enfants de l'école.

En signant cette convention, la commune s'engage à participer :

- À hauteur d'un coût par élève et par séance fixé à 1.15 euro.
- Aux frais de fonctionnement du service calculés sur la base du budget N-1. La facturation de cette seconde participation est réalisée au 30 Juin N+1 conformément au montant indiqué en annexe de la présente convention.
- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13. Pour : 13 dont 2 pouvoirs. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à signer cette convention.

INFORMATION : Conseil d'école du 07/11/2022 :

M. Le Maire rappelle que le Conseil d'école du premier trimestre 2022 s'est tenu le 07 Novembre, à 18h30 et énumère les grands sujets qui y ont été abordés.

AJOUT ORDRE DU JOUR : Répartition Commissions :

Suite au départ de M. COUDRAIS, les commissions dont il était membre sont réparties comme suit :

Sylvie HOUSSAIS : Finances – Elections – Citoyenneté Jeunesse – CCAS

Serge GADONNEIX : Appels d'offres – Assainissement – Urbanisme – Voirie Bâtiments Matériels

Virginie PERON : Personnel – Communication – Affaires Scolaires – Elections

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13. Pour : 13 dont 2 pouvoirs. Contre : 0. Abstention : 0

Nb : La liste des commissions et des conseillers municipaux qui les composent se trouvent sur le site internet de la commune. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents : - Approuve la répartition des commissions comme décrit ci-dessus.

AJOUT ORDRE DU JOUR : Dossiers Panneaux signalisation :

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune projette de changer des panneaux de signalisation. Le choix a été fait de modifier les panneaux STOP en priorité, ainsi que les panneaux annonçant les STOP. M. Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une consultation a été réalisée entre trois entreprises : Self Signal, Signaud Girod et Co-mat&Valco. Au regard des devis proposés, c'est l'offre de Self Signal qui est la moins disante. M. Le Maire propose donc de retenir cette offre, pour un montant total de 3590.20 euros TTC. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants : Nombre de votants :

- 13. - Pour : 13 dont 2 pouvoirs. - Contre : 0. Abstention : 0. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition ci-dessus.

HORAIRES ET PERMANENCES :

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

Permanence des élus sur rendez-vous le samedi de 10h00 à 12h00.



37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.fr

Contacts :

accueil@lachapellebouexic.fr
finances@lachapellebouexic.fr
urbanisme@lachapellebouexic.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Médiathèque Florence Arthaud

Mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h00
Mercredi De 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
Samedi de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Sur rendez vous
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
De 10h00 à 12h00



19 Rue de la Mairie ☎ 02.99.92.05.71
✉ communication@lachapellebouexic.fr



Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous
Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75
Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99



Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus
☎ 02.99.92.46.99
Mairie de Guichen
☎ 02.99.52.05.75



ALSH Accueil de Loisirs

34 Placette de la Mairie
35330 LA CHAPELLE-BOUËXIC
☎ 02 99 92.06.09 ou 06.24.28.45.70
sophie.combrisson@vallonsdehautebretagne.fr



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Breizh Go en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».

Toutes les informations concernant les transports sont accessibles sur le site internet <https://www.breizhgo.bzh/>
Y compris les horaires des transports scolaires.

Attention depuis le 3/01/2023 la ligne 6 est remplacée par la ligne 10.



Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :
Lundi/Mercredi : 14h à 17h
Vendredi/Samedi / 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h
Été du 01/04 au 31/10 :
Lundi/Mercredi : 14h à 18h.
Vendredi/Samedi : 9h à 12h et de

Rue des Rochelles à MERNEL

Information Importante !

R ECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement se déroulera du **19 janvier au 18 Février 2023** pour notre Commune. Vous recevrez la visite d'un de ces agents recenseurs qui sera muni d'une carte officielle avec le cachet de la Mairie. Vous trouverez ci-dessous, la photo ainsi que les noms des agents recenseurs qui ont été recrutés pour ce recensement. Nous vous remercions par avance de leur réserver le meilleur accueil. N'ayant pas reçu de candidatures de chapellois, nous avons fait appel aux agents municipaux et à une habitante de la commune de Bruc Sur Aff.



Mme
Chrystelle DIVET



Mme
Lucie DIVET



Mme
Annick LEBRET



Mr PAIMBOUIN
Emmanuel

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ces résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'**évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, et de moyens de transport à développer.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur chargé de cette opération, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 19 janvier 2023
sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice d'information vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur.

Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Pour toutes questions, avant et pendant le recensement, vous pouvez contacter Linda LE LAY (Coordonnateur communal) à la mairie de La Chapelle-Bouëxic au 02.99.92.08.53 ou par mail communication@lachapellebouexic.fr